



# St Louis - La Paix

COLLÈGE & LYCÉES

## AUTORISATION PARENTALE

Lycée Saint-Louis LORIENT

Année scolaire 2026/2027

### Utilisation de photos de votre enfant par le lycée

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des jeunes du lycée (pour le journal du lycée, le site internet, dans les différentes publications du lycée et, éventuellement, à l'occasion de reportages presse). Il s'agit de photographies individuelles, de groupes de classes ou bien de vues montrant des jeunes en activités.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés : .....

Responsables légaux de l'élève : .....

Niveau ou classe : .....

Autorise(nt) les enseignants ou la direction du lycée à utiliser dans le cadre pédagogique (journal du lycée, site Internet, publications, reportages) des photos de notre enfant prises au cours des activités scolaires.

Refuse(nt) que l'école utilise des photos de mon enfant\*

\* : En cas de refus, nous avons besoin d'une photo d'identité de votre enfant sous format numérique (JPEG de 300 ko maximum) pour la gestion administrative, bulletins ou absences.

Fait à ..... Le : .....

Signatures des représentants légaux